

SA Ets Franz COLRUYT
Edingensesteenweg 196
1500 HALLE

TVA-BE-0400.378.485
RPM Bruxelles

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 21 SEPTEMBRE 2011

=====
L'an 2011, le 21 septembre, au siège social à Halle, l'Assemblée générale des actionnaires de la société s'est réunie en présence de KPMG, Commissaire, représenté par Monsieur Ludo Ruysen, et en présence des administrateurs suivants : Jef Colruyt, Frans Colruyt, la SA Farik, ayant pour représentant permanent Monsieur Frans Colruyt, la SA Herbeco, ayant pour représentant permanent Monsieur Piet Colruyt, la SCRL Delvaux transfer, ayant pour représentant permanent Monsieur Willy Delvaux et la SA Anima, ayant pour représentant permanent Monsieur Jef Colruyt.

La séance est ouverte à 16h00, sous la présidence de Monsieur Jef Colruyt.

Monsieur le Président invite Monsieur Jean de Leu de Cecil à remplir la fonction de secrétaire.

L'Assemblée désigne en qualité de scrutateurs :

Monsieur Duyck et Monsieur Blondiau.

Le Président dépose sur le bureau :

le registre des actionnaires, ainsi que les justificatifs de la convocation à cette Assemblée générale :

- Un exemplaire des lettres de convocation qui ont été envoyées nominativement aux actionnaires, au Commissaire et aux administrateurs à la date du 05 septembre 2011.
- Les extraits des journaux dans lesquels la convocation à l'Assemblée générale a été publiée, à savoir :
 - Le Moniteur Belge du 26 août 2011
 - De Tijd du 26 août 2011
 - L'Echo du 26 août 2010

Monsieur le Président demande aux personnes présentes de signer la liste des actionnaires. Après signature, il est constaté que 106 actionnaires détenant ensemble 94.265.428 actions sont présents ou représentés.

Il est également constaté que les personnes suivantes souhaitent assister à l'Assemblée :

- des journalistes
- des étudiants
- des analystes.

Il est demandé à l'Assemblée si ces personnes sont autorisées à assister à la réunion.

L'Assemblée accorde cette autorisation à :

- l'unanimité des voix.

Monsieur le Président déclare que les points suivants sont inscrits à l'ordre du jour de la présente Assemblée :

1. Rapport annuel du Conseil d'administration et, à titre d'information, rapport du Commissaire.
(Ceci tant pour les comptes annuels de la SA Ets Fr. Colruyt que pour les comptes annuels consolidés du Groupe Colruyt)

Proposition de décision : approbation de ces rapports.

2. a. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 mars 2011.

Proposition de décision : approbation des comptes annuels de la société.

- b. Approbation des comptes annuels consolidés du Groupe Colruyt arrêtés au 31 mars 2011.

Proposition de décision : approbation des comptes annuels consolidés du Groupe Colruyt.

3. Distribution du dividende.

Décision de distribuer un dividende brut de 0,92 EUR par action contre remise du coupon n° 1, mise en paiement le 5 octobre 2011.

Proposition de décision : approbation de ce dividende.

4. Approbation de la répartition bénéficiaire :

Proposition d'approuver la répartition bénéficiaire telle qu'elle sera présentée à l'Assemblée générale.

5. Proposition d'approuver que l'attribution du bénéfice aux travailleurs de la société et du groupe ayant choisi de recevoir leur participation aux bénéfices sous la forme d'actions, comme stipulé au point 4 ci-dessus, se fasse par attribution d'actions propres de la SA Ets Fr. Colruyt qui ont été rachetées par cette dernière.

6. Décharge aux administrateurs. Proposition de décision : donner décharge aux administrateurs.
7. Décharge au Commissaire. Proposition de décision : donner décharge au Commissaire.
8. Renouvellement du mandat d'administrateur
 - a) Proposition de décision : renouveler le mandat de la BVBA Delvaux Transfer (n° d'entreprise BE 0428.369.321) dont le siège social est situé à 1730 Asse, Stationsstraat 79, et ayant pour représentant permanent Monsieur Willy Delvaux (numéro national : 520519-245 21) pour une période de 6 ans, qui expirera à l'issue de l'Assemblée générale de 2017.
 - b) Proposition de décision : nommer en tant qu'administrateur indépendant, la BVBA Unitel (n° d'entreprise 0447.881.662) dont le siège social est situé à 9000 Gent, Predikherenlei 12 et ayant pour représentant permanent Madame Astrid De Lathauwer (numéro national 630906-078 61) pour une période de 2 ans, qui expirera à l'issue de l'Assemblée générale de 2013.
9. Divers

Le rapport annuel du Conseil d'administration et le rapport du Commissaire sont remis aux actionnaires présents.

Ces faits ayant été exposés et reconnus exacts par l'Assemblée générale, celle-ci aborde l'ordre du jour :

1. Rapport annuel du Conseil d'administration et rapport du Commissaire

L'Assemblée autorise le Président à ne pas lire à haute voix le rapport annuel du Conseil d'administration ni le rapport du Commissaire.

Le Président lit le rapport du Conseil d'entreprise du 7 septembre 2011 afin de confirmer que les informations financières y ont bien été abordées.

Le Président donne des explications au sujet des activités du Groupe Colruyt et des comptes annuels consolidés de l'exercice 2010/2011 clôturé.

Les rapports annuels du Conseil d'administration tant pour les comptes de la société que pour les comptes consolidés du Groupe sont approuvés avec

- 94.263.580 voix pour
- 1.848 voix contre
- 0 abstentions.

2. Approbation des comptes annuels de l'exercice 2010/2011

a. Approbation des comptes annuels des Ets Franz Colruyt.

L'Assemblée approuve les comptes annuels de la SA Ets Franz Colruyt de l'exercice 2010/2011 avec

- 94.043.053 voix pour
- 138.740 voix contre
- 83.635 abstentions.

b. Approbation des comptes annuels consolidés du Groupe Colruyt.

L'Assemblée approuve les comptes annuels consolidés du Groupe Colruyt de l'exercice 2010/2011 avec

- 93.856.100 voix pour
- 138.740 voix contre
- 270.588 abstentions.

3. Distribution du dividende

Le Président demande l'approbation de la décision de distribuer un dividende brut de 0,92 EUR par action contre remise du coupon n° 1 avec mise en paiement le 5 octobre 2011.

L'Assemblée approuve le dividende brut avec

- 94.265.428 voix pour
- 0 voix contre
- 0 abstentions.

4. Répartition bénéficiaire de la SA Ets Franz Colruyt

Le Conseil d'administration propose de répartir le bénéfice comme suit :

* BÉNÉFICE À RÉPARTIR : 275 139 456,04 EUR

* RÉMUNÉRATION DU CAPITAL :

Coupon n° 1

158 634 933 actions X 0,92 EUR = 145 944 138,36 EUR

Base de calcul :

(33 515 689 actions participantes au 11 octobre 2010)

167 579 345 actions, après division de l'action en 5, au 12 octobre 2010
+ 715 585 actions suite à l'augmentation de capital du 23 décembre 2010
- 9 761 336 actions propres au 23 juin 2011
+ 101 339 actions propres destinées à la participation aux bénéfices (septembre 2011)

= 158 634 933 actions

* AFFECTATION À LA RÉSERVE DISPONIBLE :	104.000.000,00 EUR
* AFFECTATION À LA RÉSERVE DISPONIBLE DIVIDENDE ACTIONS PROPRES :	8.887.197,24 EUR
* AFFECTATION À LA RÉSERVE LÉGALE :	2.390.053,90 EUR
* TANTIÈMES :	3.317.318,00 EUR
* PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES EXERCICE 2009/2010	25.798.043,89 EUR
* BÉNÉFICE À REPORTER :	276.536,78 EUR
<hr/>	
* TOTAL :	275.139.456,04 EUR

Le Président explique en outre qu'au niveau du groupe, il est prévu de distribuer un bénéfice de 9,89 millions EUR aux travailleurs des sociétés du Groupe Colruyt en Belgique en exécution de la loi du 22 mai 2001 relative aux régimes de participation des travailleurs au capital et aux bénéfices des sociétés. En outre un montant de 14,95 millions EUR est prévu en application de la CCT 90 du 22 décembre 2007 sur les avantages non-récurrents liés aux résultats.

En raison de l'application des normes comptables IFRS, la participation aux bénéfices au niveau du groupe est maintenant reprise sous la rubrique « frais de personnel » des comptes annuels consolidés (voir la note n° 8.6 aux comptes annuels consolidés dans le rapport annuel 2010/11, page 88).

L'Assemblée générale décide d'approuver la proposition de répartition bénéficiaire avec :

- 91.877.646 voix pour
- 2.387.782 voix contre
- 0 abstentions.

5. Proposition d'approuver que l'attribution du bénéfice aux travailleurs de la société et du groupe ayant choisi de recevoir leur participation aux bénéfices sous la forme d'actions, comme stipulé au point 4 ci-dessus, se fasse par attribution d'actions propres de la SA Ets Fr. Colruyt.

Le Président explique que la SA Ets Fr. Colruyt a racheté des actions propres, en vertu de l'autorisation de l'Assemblée générale. Il s'agit au total de 10.556.579 actions propres (6,27% du total des actions émises).

Dès lors, le Conseil d'administration demande à l'Assemblée générale l'autorisation de distribuer 101.339 de ces actions aux travailleurs qui, dans le cadre de la participation aux bénéfices, ont choisi de recevoir leur participation aux bénéfices sous la forme d'actions.

L'Assemblée générale accorde l'autorisation au Conseil d'administration de distribuer la participation des travailleurs au capital par attribution d'actions propres rachetées par la société avec

- 93.853.295 voix pour
- 0 voix contre
- 412.133 abstentions.

6. Décharge aux administrateurs

Monsieur le Président demande de donner décharge aux membres du Conseil d'administration.

L'Assemblée générale donne décharge aux administrateurs, avec

- 94.260.202 voix pour
- 3.254 voix contre
- 1.972 abstentions,

pour l'exercice de leur mandat pendant l'exercice 2010/2011 clôturé au 31 mars 2011.

7. Décharge au Commissaire

Monsieur le Président demande de donner décharge au Commissaire.

L'Assemblée générale donne décharge au Commissaire, avec

- 94.260.202 voix pour
- 83.256 voix contre
- 91 abstentions,

pour l'exercice de son mandat pendant l'exercice 2010/2011 clôturé au 31 mars 2011.

8. Renouvellement du mandat d'administrateur

- a) Proposition de décision : renouveler le mandat de la BVBA Delvaux Transfer, (numéro d'entreprise: BE 0428.369.321), dont le siège social est établi à 1730 Asse, Stationsstraat 79 et ayant pour représentant permanent Monsieur Willy Delvaux (n° national : 520519-245 21) pour une période de 6 ans, qui expirera à l'issue de l'Assemblée générale de 2017. Cette dérogation unique à un mandat normal de 4 ans peut être justifiée par le nouvel article 526ter du Code des sociétés. Cet article dispose qu'un administrateur indépendant ne peut pas avoir siégé au Conseil d'administration en tant qu'administrateur non exécutif pendant plus de trois mandats successifs, sans que cette période ne puisse excéder douze ans. Si la BVBA Delvaux Transfer est élue aujourd'hui pour un mandat de 6 ans, elle pourra siéger en tant qu'administrateur indépendant pendant une période de 11 ans.

L'Assemblée générale approuve le renouvellement du mandat de la BVBA Delvaux Transfer avec

- 92.191.659 voix pour
- 2.071.888 voix contre
- 1.881 abstentions.

b) Proposition de décision : nommer en tant qu'administrateur indépendant la BVBA Unitel (numéro d'entreprise: BE 0447.881.662) dont le siège social est établi à 9000 Gent, Predikherenlei 12 et ayant pour représentant permanent Madame Astrid De Lathauwer (n° national 630906-078 61) pour une période de 2 ans, qui expirera à l'issue de l'Assemblée générale de 2013.

L'Assemblée générale approuve la nomination de la BVBA Unitel en tant qu'administrateur indépendant avec

- 93.820.372 voix pour
- 36.670 voix contre
- 408.386 abstentions.

9. Divers

Aucun point divers n'est soulevé par les actionnaires.

Etant donné qu'aucun autre point n'est mis en délibération, on passe à la lecture du procès-verbal de la présente Assemblée. Le Président propose de l'approuver.

Le procès-verbal de l'Assemblée générale est approuvé à

- l'unanimité des voix.

Le procès-verbal est signé par le Président, le secrétaire, les scrutateurs, le Commissaire et les actionnaires qui le souhaitent.

La séance est ensuite levée à 19 h

<p>La seule version officielle est la version néerlandaise. La version française est une traduction du texte original en néerlandais.</p>
